

1. Approbation du PV des séances du 10 juillet 2020.

Le PV des séances du 10 juillet 2020 sont approuvés et signés par tous les conseillers présents.

2. Projet chaufferie : présentation par M. JAEGER de l'ADAUHR d'une étude comparative entre 3 sites potentiels.

M. JAEGER présente une étude préalable d'un éventuel projet chaufferie biomasse collective sur 3 sites :

- Site 1 : Presbytère.
- Site 2 : Atelier communal.
- Site 3 : Salle communale.

L'étude préliminaire permet d'analyser les avantages et inconvénients de chaque site mais aussi de quantifier les besoins énergétiques de chaque cas.

Le Conseil a pris acte que les pertes d'énergie en matière de distance sont minimales à ce jour. La mise en route d'un projet de réhabilitation de la salle communale permettra de mieux cerner la partie besoin énergétique du bâtiment communal, éventuellement de différencier les sources.

3. Communauté de Communes Sundgau : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 16 juillet 2020 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT à un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Georges RISS, membre titulaire de la CLECT
- M. Jean HIGELIN, membre suppléant de la CLECT.

4. Participation de la Commune d'Emlingen aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 février 2012 approuvant le principe de participation de la Commune d'Emlingen aux frais de fonctionnement de l'école primaire d'Obermorschwiller.

Le pourcentage de la participation est calculé chaque année au prorata du nombre d'enfants accueillis.

Après avoir étudié la liste des élèves pour l'année scolaire 2020/2021 et en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe à 46 %**, le pourcentage qu'il convient de prendre en compte pour le calcul de cette participation.

Le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes chaque semestre.

Les montants sont votés et seront inscrits au BP 2021.

5. Location des terrains communaux.

Les terrains de moins de 50 ares sont régis par des conventions d'occupation précaire pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Chaque année, le prix de la location est fixé conformément à l'arrêté municipal constatant l'indice national des fermages.

Pour 2020, l'arrêté NOR AGRT2017540A du 16 juillet 2020, article 4, fixe la variation de l'indice national fermages par rapport à l'année 2019 à : **+ 0.55 %**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** cette variation et fixe les prix de location des terrains communaux pour 2020 comme suit :

- **réduit** de 13,74 € soit 10 % de la part de 2020, le montant du bail à ferme de Mme TRABER Béatrice pour occupation partielle de la parcelle à partir du mois de juillet pour les besoins du chantier de la retenue d'eau.

Baux à ferme :

M. FISCHER Mathieu	1.0500 Ha	126.64 €	
Mme TRABER Béatrice	1.1400 Ha	137.49 €	123.75 €

Convention d'occupation précaire :

GAEC du Herrenweg	0.40 Ha	48.23 €	
Mme SCHERTENLEIB Brigitte	0.1690 Ha	20.37 €	
M. RISS Jean	0.4960 Ha	59.83 €	
M. KOENIG Henri	0.1250 Ha	15.06 €	

TOTAL	3.38 Ha	393.88 €	
--------------	----------------	-----------------	--

6. Régime forestier.

M. le Maire informe le Conseil qu'une petite partie des parcelles forestières n°10 et n°11 débordait sur le ban de Luemschwiller. Il s'agit de la parcelle cadastrale n°36 en section 11 sur le ban de Luemschwiller.

Par méconnaissance jusqu'à présent de son existence, cette parcelle ne bénéficie pas à ce jour de l'application du régime forestier.

Pour régulariser la situation, il convient de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de proposer à M. le Préfet du Haut-Rhin, l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée n°36 section 11 d'une superficie de 46,42 ares.
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

7. Divers.

➤ M. le Maire informe qu'un accident de la circulation s'est produit le samedi 5 septembre 2020 entre la sortie du Chemin du Wanneboden et la rue Principale.
Un panneau de rappel de la priorité à droite sera mis en place.

➤ M. Eric Ditner signale qu'en journée, il arrive que le CPI ne puisse plus intervenir pour insuffisance d'effectif.

M. le Maire propose de réunir le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers pour faire le point : dissolution du corps, rédaction d'une convention de regroupement.

➤ La marche aux flambeaux pour l'association « Salomé et l'Oreille d'un Ange » se déroulera le 7 ou le 14 novembre 2020, sans location de salle mais avec accès aux toilettes.
M. le Maire prendra contact avec la Présidente suite aux remarques de dégradations émises lors de la location de la salle l'année précédente.

➤ Les Mulhousiennes à Obermorschwiller ce samedi 19 septembre 2020 à partir de 15h.

➤ La fête de Noël des Aînés sera probablement reportée au printemps 2021.

➤ M. le Maire présente le devis de l'entreprise Thierry MULLER d'un montant de 2 964,00 € proposé par M. Gugenberger, Président du FCO, pour l'entretien annuel du terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
M. RISS clôt la séance à 21h15.